Olivier

Fonctionnaire de catégorie C - Adjoint

technique

Né en 1980, il aura 40 ans en 2020

Il a commencé à travailler à 22 ans et a fait toute sa carrière dans la fonction publique territoriale.

Il va travaller 23 ans dans le système actuel, et le reste dans le système universel de retroite.
 Sa part de prime et de 18%.

S'il part	Dans le système actuel	Dans le système universel
à 62 ans*	1111€	1122€
à 64 ans*	1302€	1331€
à 65 ans*	1402€	1442€
à 67 ans*	1545€	1679€

Qu'est ce qui change ?

- Dans le système universel de retraite, les primes sont intégrées dans le calcul de la retraite. Toutes les années de la carrière sont prises en compte et comptent pour le calcul de la retraite.
- La décote et la surcote ne sont plus calculées sur la durée de cotisation mais sur un âge d'équilibre. *
- colisation mais sur un âge d'équilibre. *
 Les droits acquis avant 2025 sont garantis à 100% et sont calculés sur la règle des 6 derniers mois.
 Les points retraite sont indexés sur les salaires, et non sur l'inflation.
 - * Dans cut assemble Prime of éculibre du système universal et l'Ares du traur niein du

Dans cet exemple, l'âge d'équilibre du système universel et l'âge du faux plain du système actuel sort identiques. Il n'y a donc pas de différence sur les effets de décote et surable. L'âge d'équilibre sera défini par les partenaises sociaux.

Secrétariat d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites, 18.12.19

Richard

Fonctionnaire de catégorie C - Adjoint

technique

Né en 1990, il aura 30 ans en 2020

▶ Il a commencé à travailler à 22 ans et a fait toute sa carrière dans la fonction publique territoriale.

▶ Il va travailler 13 ans dans le système actuel, et le reste dans le

système universel de retraîte.

Sa part de prime est de 18%.

S'il part	Dans le système actuel	Dans le système universel
à 62 ans*	1113€	1195€
à 64 ans*	1304€	1424€
à 65 ans*	1405€	1547€
à 67 ans*	1548€	1809€

"Montant de persion mersuelle brute, montant corrigé de l'inflation et prenant en compte la croissance des salaires. La setraite est calcutée sur la base d'une valeur du point fonction publique qui évalue comme l'inflation et d'une part des primes qui commente de 0.73 montant.

Qu'est ce qui change ?

- Dans le système universel de retraite, les primes sont intégrées dans le calcul de la retraite. Toutes les années de la carrière sont prises en compte et comptent paur le calcul de la retraite.
- La décote et la surcote ne sont plus calculées sur la durée de cofisation mais sur un àce d'équilibre.*
- Les droits acquis avant 2025 sont donc garantis à 100% et sont calculés sur la règle des 6 derniers mois.

 Les points retraite sont indexés sur les salaires, et non sur l'inflation.

*Dons cet exemple, l'âge d'équilibre du synhème universal et l'âge du foux plain du synhème actuel sont identiques. Il n'y a donc par de différence sur les effets de décote et serode, L'âge d'équitibre sera défin por les partieriories sociaux.

Secrétariat d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites, 18.12.19

Thomas Graphiste salarié

Né en 1980, il aura 40 ans en 2020

Il a commencé à travailler en 2002 à 22 ans. Il va travailler 23 ans jusqu'en 2025 dans le système actuel et le reste dans le système universel.

▶ La première année, son salaire moyen par mois est égal à 1200€ brut. Thomas pousuit sa carrière sans interruption et perçoit en fin de carrière un salaire par mois de 3700€ brut. Il part à la retraite à complet de 2042.

S'il part	Dans le système actuel	Dans le système universel
à 62 ans*	1722€	1683€
à 64 ans*	2052€	2026€
à 65 ans*	2228€	2211€
à 67 ans*	2473€	2610€

^{*}retraite mensuelle brute. Les montants sont corrigés de l'inflation mais prennent en compte i

crois

Qu'est ce qui change ?

- Les droits acquis avant 2025 sont garantis à 100% et sont calculés sur la règle des 25 melleures années.
- La décote et la surcote ne sont plus calculées sur la durée de cotisation mais sur un âge d'équilibre. *
- Les points retraite sont progressivement indexés sur les salaires, et non sur l'inflation.
- Le rendement du système universel de 5,5% est supérieur au rendement de long terme de l'AGIRC-ARRCO.

Thomas

Graphiste salarié

Né en 1990, il aura 30 ans en 2020

Il a commencé à travailler en 2012 à 22 ans. Il va travailler 13 ans jusqu'en 2025 dans le système actuel et le reste dans le système universel.

► La première année, son salaire moyen par mois est environ égal à 1251€ brut. Thomas pousuit sa carrière sans interruption et perçoit en fin de carrière un salaire moyen de 4220€ brut. Il part à la retraite à compter de 2052.

S'il part	Dans le système actuel	Dans le système universel
à 62 ans*	1905€	1891€
à 64 ans*	2278€	2283€
à 65 ans*	2478€	2495€
à 67 ans*	2759€	2953€

*retraite mensuelle brute. Les montants sont corrigés de l'inflation mais prennent en compte la

Qu'est ce qui change ?

- Les droits acquis avant 2025 sont garantis à 100% et sont calculés sur la règle des 25 meilleures années.
- La décote et la surcote ne sont plus calculées sur la durée de cotisation mais sur un âge d'équilibre.*
- Les points retraite sont progressivement indexés sur les salaires, et non sur
- l'inflation.
- Le rendement du système universel de 5,5% est supérieur au rendement de long terme de l'AGIRC-ARRCO.

 *Cons cet assertie. l'Ope d'équitibre du système universel et l'Ope du toux plein du système actual sont identiques. I n'y o donc pas de différence sur les elles de discole et

Dans cet exemple, l'ôge d'équilibre du système universel et l'ôge du taux plein du système achiet sont identiques. Inn'y a donc par de différence sur les effets de décote et

Fonctionnaire de catégorie C - Adjoint

technique

Né en 1980, il aura 40 ans en 2020.

► Il a commencé à travailler à 22 ans et a fait toute sa carrière dans la fonction publique territoriale.

Il va travailler 23 ans dans le système actuel, et le reste dans le système universel de retraite.

Sa part de prime est de 18%.

S'il part Dans	le système actuel	Dans le système universel
à 62 ans* SMIC (2042) : 2045 €	1111€ 54% SMIC	1122€ 55% SMIC
à 64 ans* SMIC (2044) : 2099 €	1302€ 62% SMIC	1331€ 63% SMIC
à 65 ans* SMIC (2045) : 2126 €	1402€ 66% SMIC	1442€ 68% SMIC
à 67 ans*	1545€	1679€
SMIC (2047) : 2182 €	71% SMIC	77% SMIC
compte la croi	ssance des salaires. La retra publique qui évalue comn	ontant cortigé de l'inflation et prenant en ite est calculée sur la base d'une valeur du ne l'inflation et d'une part des primes qui

auamente de 0.23 par an.

Qu'est ce qui change ?

Fonctionnaire de catégorie C - Adjoint technique

Né en 1990, il aura 30 ans en 2020.

Il a commencé à travailler à 22 ans et a fait toute sa carrière dans la fonction publique territoriale.

Il va travailler 13 ans dans le système actuel, et le reste dans le système universel de retraite. Sa part de prime est de 18%.

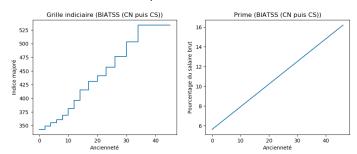
S'il part I	Dans le système actuel	Dans le système universel
à 62 ans*	1113€	1195€
SMIC (2052) : 2327	€ 48% SMIC	51% SMIC
à 64 ans*	1304€	1424€
SMIC (2054) : 2388	€ 55% SMIC	60% SMIC
à 65 ans*	1405€	1547€
SMIC (2055) : 2419	€ 58% SMIC	64% SMIC
à 67 ans*	1548€	1809€

62% SMIC SMIC (2057) : 2483 €

"Montant de pension mensuelle brute, montant corrigé de l'inflation et prenant en compte la croissance des salaires. La retraite est calculée sur la base d'une valeur du point fonction publique aui évolue comme l'inflation et d'une part des primes aui auamente de 0,23 par an.

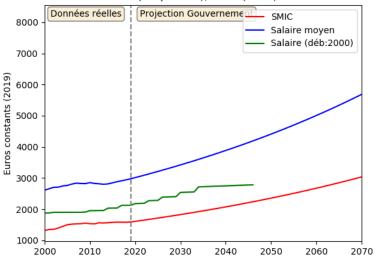
En 10 ans, son salaire décroche Qu'est ce qui change ? par rapport au SMIC!

Personnel BIATSS commençant sa carrière à 22 ans en 2000:

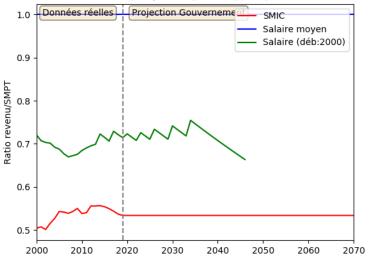


42 annuités en 2042, à 64 ans

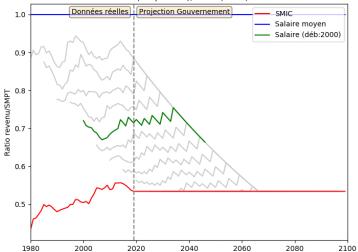
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



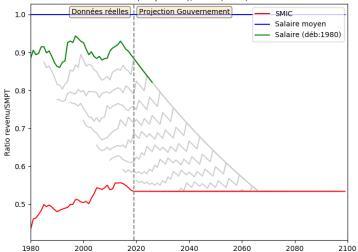
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



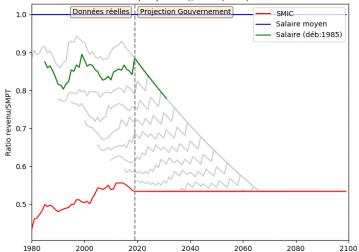
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



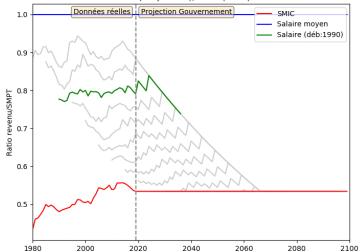
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



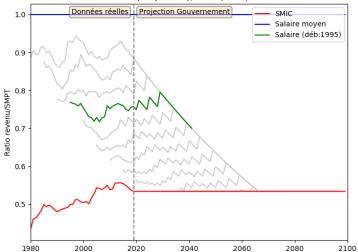
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



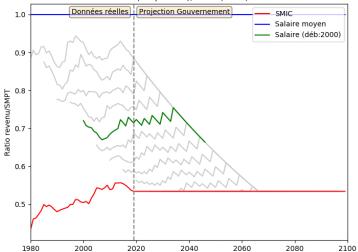
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



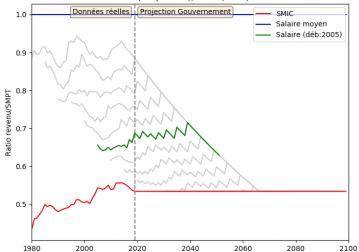
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



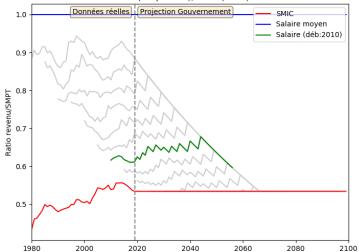
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



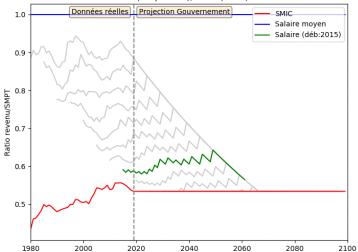
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



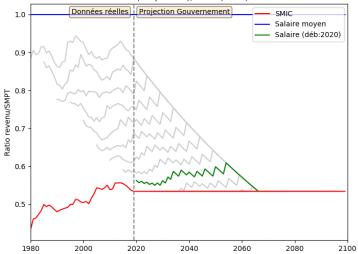
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



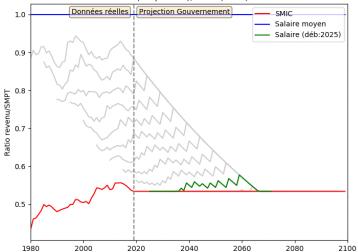
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



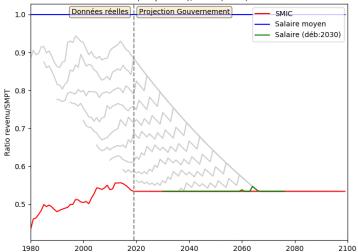
BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%



BIATSS (CN puis CS), Prime(2019)=10%

